



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Compte-rendu_ Plénière 13_ 17 octobre 2024_ Salle de l'Estran

Les remarques formulées par les participants sont à retrouver en orange dans le texte

Nombre de personnes présentes : 33

- ADOUT Sylvain (*habitant*)
- AMZALLAG Jacky (*habitant*)
- AMZALLAG Odile (*habitante*)
- ALLAIN AUDRAN Séverine (*habitante*)
- BERTHO Loïc (*habitant*)
- BERTRAND Gilbert (*maire-adjoint en charge des travaux*)
- BLONDEAU Marie (*habitante*)
- CALLETEAU Caroline (*habitante*)
- CHAUVIN Paul (*Maire*)
- CHEVREL Luc (*habitant*)
- CHEVREL Jacqueline (*habitante*)
- DEFRESNE Annick (*habitante*)
- DUMORTIER Jacques (*habitant*)
- FREDERIC W. (*habitant*)
- HAMON Hervé (*habitant*)
- KEROGUES Dominique (*habitante*)
- LACHKAR Gilles (*habitant*)
- LAMER Joël (*habitant*)
- LANDOAS Odile (*habitante*)
- LANGUILLAT Dominique (*habitant*)
- LEBRUMENT Frédérique (*habitante*)
- LEGER Michel (*conseiller municipal*)
- LEGRAND Mathilde (*coordinatrice de la transition écologique*)
- LE RAY Marie-Laure (*habitante*)
- LUTZ Hélène (*adjointe en charge de l'environnement, de l'urbanisme et des mobilités*)
- ROUSSEAU Gilles (*conseiller délégué à la participation des habitants*)
- SUIGNARD J.C. (*habitant*)
- TANGUY Jean-Pierre (*habitant*)
- THOMAS-RIOUAL Jocelyne (*habitante*)
- TROMMENSCHLAGER Mme (*habitante*)
- TROMMENSCHLAGER M. (*habitant*)
- USALA Gianni (*habitant*)
- VILLANNE Françoise (*habitante*)

Nombre de personnes excusées : 7 **Secrétaire et mise en forme :** Mathilde LEGRAND

Introduction

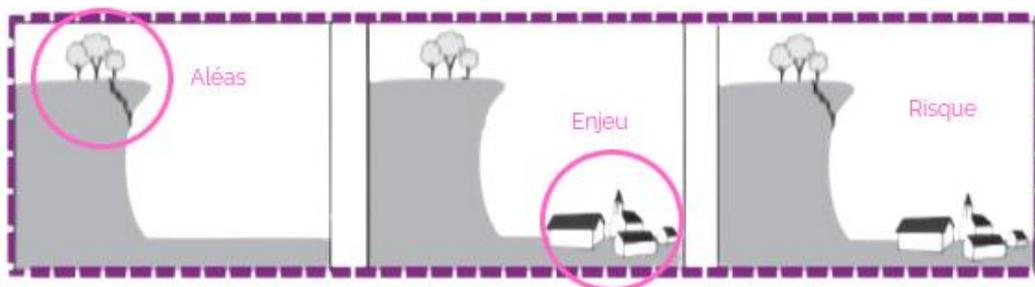
Monsieur CHAUVIN, Maire de la commune, remercie les habitants, élus, agents, présents à ce 13^{ème} « Dialogue Citoyen » de la Commission Extra-Municipale. Il rappelle que ce dialogue citoyen est un espace d'échanges sur des sujets d'intérêt général, et qu'il est possible de prendre rendez-vous pour les problématiques ou questions personnelles.

Mathilde LEGRAND, coordinatrice de la transition écologique, rappelle les règles pour des échanges sereins (respect et répartition du temps de parole, bienveillance, etc) et explique aux visiteurs que la [Commission Extra-Municipale](#) est un groupe d'habitants qui souhaite s'impliquer dans la vie de la commune pour émettre des avis sur des projets (environ 3 Dialogues Citoyens par an) ou en proposer certains via les Groupes de Travail citoyens.

II. Les risques majeurs à Binic-Étables sur Mer (DICRIM et PCS)

De quoi parle-t-on ?

Un **risque** est le croisement d'un aléas (fissure, grande marée, etc) avec un ou plusieurs enjeux (habitations à proximité par exemple).



Ces risques aux effets prévisibles impactent les collectivités par les dégâts causés, matériels ou humains. Chaque territoire est concerné, et plusieurs événements ont été recensés sur le territoire de Binic-Étables sur Mer (inondations, tempêtes, mouvements de terrain, etc) et plus largement sur Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La prévention des risques majeurs

L'information préventive sur les risques majeurs et le droit d'accès à cette information sont inscrits dans le Code de l'Environnement. L'objectif est de développer des comportements adaptés au sein de la population pour réduire, en cas d'évènement, le bilan humain, les dégâts matériels, et les pertes économiques.

Le rôle du Maire :

- Directeur des opérations de secours
- Responsable des mesures de sauvegarde
- Informer, prévenir, protéger et prévoir

Le DICRIM

Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. Ce document destiné à la population regroupe un ensemble d'informations préventives :

- Risques majeurs présents sur la commune (naturels, technologiques et particuliers)
- Les conséquences sur les personnes, les biens, l'environnement
- Les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger
- Les mesures individuelles et collectives de prévention
- Les actions de protection et de sauvegarde mises en œuvre par la commune
- Les événements et accidents significatifs survenus par le passé

Le DICRIM est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune [en cliquant sur ce lien](#). Il comporte des explications sur chacun des risques et des fiches pratiques pour permettre aux citoyens de connaître les gestes à adopter avant, pendant, et après la crise.





Le PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est, depuis la Loi MATRAS de 2021, obligatoire pour les communes ayant certaines spécificités, comme par exemple celles dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), ou encore celles exposées aux risques d'inondations. La réalisation d'un PCS est fortement conseillée pour les autres communes. La commune disposait déjà d'un PCS, mais qu'il était nécessaire de mettre à jour.

Ce document est un outil opérationnel confidentiel. Il est destiné aux élus et agents et reprend les procédures à suivre en cas de crise ou événement majeur (où se réunir, qui appeler, quelles priorités donner etc). On y retrouve notamment un annuaire opérationnel et l'inventaire des moyens dont dispose la commune.

Une déclinaison du PCS existe à l'échelle intercommunale afin d'assurer la continuité des missions, organiser la solidarité entre communes, et mutualiser les moyens.

Le PPRN

Le Plan de Prévention des Risques Naturels est un document réalisé par les services de l'État et élaboré sous la responsabilité du Préfet. Les PPRN sont élaborés sur des communes qui présentent une vulnérabilité importante vis-à-vis des risques. L'objet du PPRN est d'identifier les risques prévisibles qui constituent une menace pour la population et les biens, de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à ces risques, d'y réglementer l'utilisation des sols et de déterminer les mesures de construction applicables. Il a donc un impact sur les règlements d'urbanisme.

La commune ne dispose pas de PPRN mais une étude d'opportunité est en cours afin que les services de l'État puissent évaluer la pertinence du projet. Si un PPRN s'avère nécessaire, la réalisation prendra 3 ans.

Monsieur Chauvin précise que ces documents sont révisables. Il précise également que même si ces documents cadres sont en cours d'élaboration, cela ne veut pas dire que la commune ne met pas déjà en place des moyens pour gérer ces imprévus (astreintes d'agents et d'élus par exemple).

Une vidéo avait été réalisée sur ce que pourrait être la ville avec l'augmentation du niveau de la mer, mais je ne la retrouve pas sur le site internet. Effectivement les étudiants de l'Ecole d'Architecture de Nantes avaient proposé des projections sur ce que pourrait être la ville après l'augmentation du niveau de la mer. C'était un travail réalisé sur la base de données fiables. Le lien vers les vidéos vous sera indiqué dans le compte-rendu : <https://www.youtube.com/@binic-etablesurmer2526/videos>. A noter qu'il existe différents types d'inondations : celles liées à la submersion marine et celles liées au débordement des cours d'eau.

Exemple d'outil mis en place : Illiwap

Illiwap est une application proposant diverses fonctionnalités. A Plourhan par exemple, la commune utilise cette application pour communiquer auprès des habitants.

A Binic-Étables sur Mer cette application est en phase de test et permet deux choses :

- De relayer les actualités publiées sur le site internet de la ville
- De prévenir les riverains de l'Ic via un SMS en cas de crue importante (à noter que chaque sms envoyé est facturé à la commune)

Cette application est disponible sur Android et IOS et permet de s'inscrire à plusieurs stations pour recevoir les actualités de plusieurs communes. Coût annuel aux alentours de 2 000€/an.

En résumé

Les risques majeurs sur la commune de Binic-Étables sur Mer sont :



Comment les habitants sont-ils informés :



Comment la commune s'y prépare :



+ échelle limnimétrique pour le suivi des hauteurs de l'Ic, travaux divers comme le détournement du GR24, entretien des cours d'eau, vérifications des exutoires en amont des épisodes climatiques, etc.

Comment les habitants peuvent agir :

- ✓ entretien des cours d'eau
- ✓ rôle sentinelle
- ✓ renseignements et partage de l'info

Vous dites dans cette présentation que les habitants ont un rôle sentinelle, mais lorsque l'on prévient la Mairie on n'a pas de réponse et rien n'est fait. Votre demande concerne un cas particulier et ce n'est pas le moment ce soir de traiter les problématiques de chacun. Votre mail date de la semaine dernière, nous traitons actuellement votre demande. A noter que ce sujet des falaises sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Quel est le Ministère auquel est rattaché ce sujet ? Les Ministères changent souvent en ce moment, mais nos interlocuteurs directs sont la préfecture et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Savez-vous s'il y a plus d'effondrements qu'avant ? Est qu'il y a des opérations de contrôle régulières ? C'est un sujet difficile à suivre au vu de la surface de falaises sur la commune. En 2020/2021 il y a eu beaucoup d'évènements, il y en a moins depuis. La commune a par ailleurs une convention avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), qui est un établissement public sous la tutelle de l'État. Leurs techniciens réalisent des passages tous les deux ans sur la commune pour contrôler les falaises.

Concernant les algues vertes, la commune fait beaucoup pour traiter le problème en aval. Il y a-t-il cependant des actions pour le traiter en amont ? Les algues vertes sont un marqueur de dysfonctionnement d'un système globalisé. Il faut noter que de vrais efforts sont faits par le monde agricole pour réduire les intrants et revoir les modes de culture et d'élevage. Dans les années 70 nous ramassions près de 5 000 tonnes sur le territoire, contre 89 tonnes cette saison.

Depuis quand est sorti le DICRIM ? La première version de ce document réalisé par les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été finalisée la semaine dernière.

En 2010 il y a eu des inondations rue de l'Ic, cet évènement n'est pas inscrit dans le DICRIM. Nous avons peu de photos de cet évènement, mais si vous en avez il est possible de nous les envoyer pour que nous puissions mettre à jour le document.

Les inondations sont fréquentes pendant l'hiver autour de l'Ic. En 1974 les poubelles flottaient et certaines maisons avaient jusqu'à 1,20 m d'eau. C'est dommage d'avoir laissé des maisons se construire sur ces zones inondables.

Concernant les falaises elles ont été fragilisées par les sapins qui se sont installés. Le sol schisteux n'est pas favorable à ces plantations. La difficulté d'accès à ces secteurs rend l'entretien compliqué, mais si vous êtes concerné sur votre parcelle privée n'hésitez pas à solliciter un arboriste pour qu'il vous partage ses préconisations.

Sur la pointe de La Rognouse il y a des arbres couchés et d'autres à flan, avec un risque d'incendie. Notre conseiller municipal et aussi expert forestier Alain Donnet sera sollicité pour donner son avis sur ce cas.

Lorsque les exutoires de l'Ic sont nettoyés, les déchets et bois sont parfois laissés à côté par les services.

Je vous écoute depuis un moment et je trouve cette réunion malhonnête. Vous dites à Monsieur que l'on ne peut pas aborder de cas particuliers, mais les risques sont bien le sujet de ce soir. Si nous ne pouvons pas échanger cela n'est pas un Dialogue Citoyen. Je vais partir car je suis en désaccord avec toute l'omerta autour des falaises. Vous êtes il me semble concerné par la falaise rue des Moulins. Il faut bien se rappeler qu'au départ il y a une carence des propriétaires privés qui ne sont pas d'accord sur les délimitations de leurs terrains ce qui entraîne une inaction de leur part. Concernant votre parcelle et la partie Est de la falaise entre la rue des Moulins et la place du marché, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a indiqué qu'il n'y avait pas de danger dans l'immédiat et qu'il était de la responsabilité du propriétaire de réaliser une étude plus approfondie.

Lorsque l'on achète un terrain, de quoi sommes-nous propriétaire au niveau du sol ? De manière générale la propriété comporte le sol et le sous-sol, mais sur des cas particuliers comme celui des falaises les délimitations sont difficiles à établir.

III. Actualités des Groupes de Travail

Les membres de la Commission Extra-Municipale qui souhaitent davantage s'investir peuvent proposer la création d'un Groupe de Travail à la municipalité (plus d'informations [en cliquant ici](#)). Voici les actualités des personnes présentes :

- **Énergie citoyenne** : une première opération d'achat groupé de panneaux solaires plug and play a été réalisée au printemps dernier, un beau succès. Notre groupe avance désormais sur un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur une toiture privée. Nous sommes 5/6 à être actifs dans le groupe mais nous accueillerons avec plaisir de nouvelles personnes !
- **Tiers-lieu** : le tiers-lieu est un endroit qui n'est ni le travail, ni la maison, et où l'on se retrouve entre citoyens pour échanger, mener des projets... Bref, créer du collectif ! Le groupe était un peu en sommeil ces derniers temps mais proposer bientôt un questionnaire pour connaître les attentes des habitants sur le sujet.
- **Cohésion territoriale** : deuxième agribalade menée fin septembre, à la découverte des activités de deux agriculteurs locaux. Un beau succès d'après les participants !
- **Piscine en eau de mer** : le but du collectif était de proposer des projets pour animer la piscine en eau de mer de la commune et son pourtour. Les membres du groupe ont œuvré pour que l'association KBSS propose une activité à cet endroit, ce qui a été fait distinctement des opérations de surveillance de baignade. Le drame survenu cet été n'a cependant pas permis un retour d'expérience sur le succès de cette opération.

Un brevet de natation en pleine mer pourrait être intéressant pour nos jeunes. Effectivement. La Mairie est ouverte à ce type de proposition qui doit cependant venir de structures extérieures.



Il y a beaucoup de Groupes de travail mais que fait-on pour les anciens de notre ville, nombreux ? Il existe plus de 130 associations sur le territoire qui proposent diverses activités et pour tous les publics. Le CCAS organise plusieurs actions pour les aînés, et une gazette est proposée pour les tenir informés (réservée au plus de 60 ans, à retrouver sur le site internet de la ville : <https://www.binic-etables-sur-mer.fr/publications-du-ccas/>). Si vous souhaitez cependant proposer un projet à destination des aînés nous pouvons créer un Groupe de Travail et vous accompagner.

Les associations c'est bien mais pour les personnes à mobilité réduite ou isolées cela ne convient pas... Le CCAS tente de mettre à jour un registre des personnes isolées de la commune, mais peu se manifestent auprès de la ville. En général, ces personnes sont suivies par le CIAS.

Le tiers-lieu serait idéal pour les aînés et ceux qui souhaitent créer du lien !

Appel à Bénévoles pour le Mooby Dick

Aujourd'hui, 15 personnes sont inscrites à ce service proposant d'emmener les personnes âgées au marché ou supermarché. Les demandes sont en augmentation et seuls 3 bénévoles assurent ce service. Toute personne pouvant proposer son aide est la bienvenue en écrivant à accueilflpa.etables@besurmer.fr ou à ccas@besurmer.fr ou en téléphonant au 02 96 70 64 92.

Ce véhicule de 9 places est facile à conduire et permet de créer du lien entre les bénéficiaires et les habitants bénévoles !



Si une tournée supplémentaire a été proposée suite à la fermeture du Carrefour City, d'autres événements pourraient également proposer ce service si le nombre de bénévoles était suffisant (repas des aînés, transport vers la poste ou rdv médical...). C'est au bénévole de poser ses contraintes, même une aide d'un jour par mois est la bienvenue ! **Pensons à nos aînés d'aujourd'hui et à nous, les aînés de demain.**

Il est vrai que cela est problématique que ce service ne soit pas étendu, par exemple pour le repas des aînés. Comment une personne habitant la vigie pourrait se rendre à la salle des loisirs ? En général les personnes ayant des difficultés pour se déplacer à cet événement réservé aux seniors se manifestent lors de l'inscription. La solidarité peut aussi être de mise si vous connaissez un voisin en difficulté.

Comment est-on assuré en tant que conducteur bénévole ? Tous les bénévoles de la commune, qu'ils soient ponctuels (chantier d'entretien d'un cours d'eau par exemple) ou permanents (bibliothèque, Moby Dick), sont couverts par l'assurance de la commune.

Quels sont les horaires ? Est-ce que le lieu de départ est fixe ? En général le départ est à 8h30 et les lieux de départ différent, sauf le lundi.

Pourquoi Super U ne prendrait pas en charge ce service puisque deux tournées sont dédiées à apporter des clients à cette enseigne ? Certaines tournées sont organisées pour les marchés hebdomadaires. Par ailleurs Super U propose déjà un service payant de livraison de courses.

Faire les courses est un prétexte pour ces personnes, bien souvent ce qu'elles recherchent c'est voir du monde, échanger. A une certaine époque certaines enseignes installaient même des bancs pour permettre aux clients de discuter et se reposer.

Il y a un manque d'informations pour les aînés. Par exemple, beaucoup méconnaissent toutes les aides mises en place. Les services s'efforcent de communiquer au maximum, notamment via la Gazette des Seniors pour les aînés. Toute suggestion pour faire mieux est bonne à prendre cependant !

Il aurait déjà fallu veiller à ce que le Cap'Infos continue d'être déposé dans les boîtes aux lettres. Ce changement est indépendant de la volonté de la commune, puisque le distributeur a arrêté ses activités. Il était possible de mettre en place un partenariat avec La Poste, mais le coût était beaucoup plus élevé qu'initialement. Une vingtaine de distributeurs ont été installés afin que les habitants puissent récupérer le Cap'Infos lors de leur trajet habituel. Cependant si vous identifiez un manque à un endroit, merci de bien vouloir le signaler à nos services pour que nous puissions étudier la question.

Si des personnes isolées ne reçoivent pas le Cap'Infos, je veux bien leur déposer lors de mes balades à vélo ! Merci pour cette proposition, nous le signalerons au CCAS.

IV. Actualités diverses



Diagnostic des déchets abandonnés 1/2

+ de 3 500 mégots recensés cet été sur l'espace public



362 pièges furent posés pendant la campagne de piégeage contre 226 en 2022. Moins de frelons à pattes jaunes piégés individuellement, mais plus sur les zones blanches (3 559 frelons asiatiques au total). Plus de prises de frelons communs et petits insectes cependant. Rappel : aide de la commune pour la destruction des nids de frelons à pattes jaunes.



La commune est lauréate de deux Appels à Projets permettant d'installer des cuves de récupération d'eau de pluie pour les espaces verts et le recrutement d'un chargé de mission mobilités douces. Près de 340 000€ d'aides !

D'autres actions ont également été menées par la commune ces derniers mois : réunion d'information avec les riverains sur les projets de plantations d'arbres, formation aux enjeux de l'eau, entretien de l'étang du Vau Durand via un chantier participatif, etc. D'autres informations sont également à retrouver dans le Magazine municipal.

Qu'en est-il du projet de La Rognouse et des différentes oppositions ? La commune continue d'avancer sur le plan de financement et est en phase de déposer les demandes de subvention. La convention avec le Conservatoire du Littoral doit également être travaillée. Nous espérons avoir les éléments nécessaires pour présenter cela au budget 2025. Concernant les manifestations, chacun est libre de s'exprimer sur le sujet.

Les scénarios étaient mal présentés dès le départ, un recours pourra être fait ! La délibération prise par le Conseil Municipal a été jugée conforme par le contrôle de légalité de la préfecture.

V. Temps de clôture

Prochains rendez-vous à noter :

- ❖ Du 12 octobre au 1er décembre à << La Galerie : Exposition « Une année en forêt » de Dominique Fajnzang
- ❖ Retour de Noz'Étincelles du 7 au 22 décembre
- ❖ Prochain Dialogue Citoyen sur le thème de la politique culturelle : 16 janvier 2025 à 18h30 à l'Estran.

MERCI A TOUTES ET A TOUS POUR
VOTRE PRESENCE !